



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL  
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL  
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Secrétariat Exécutif

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

*Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe unique des fonds bailleurs, Etats membres et fonds propres du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) pour les exercices 2025, 2026 et 2027*

N°0001090 /SE/SEA/UAM-AFC/U-CPM du 25 JUL 2025  
AMI n°2025

1. Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) est une institution régionale créée en 1973 et comprend le Secrétariat Exécutif du CILSS (CILSS/Siège, basé à Ouagadougou, au Burkina Faso), qui coordonne les institutions spécialisées que sont l'Institut du Sahel (INSAH), basé à Bamako (Mali), qui est chargé de la coordination, l'harmonisation et la promotion de la recherche dans les domaines de l'Agriculture, de l'Environnement, des Marchés, des Réglementations des intrants agricoles et des questions de population et Centre Régional AGRHYMET CCR-AOS basé à Niamey (Niger), qui assure le suivi de l'environnement, l'alerte précoce et dispense les formations y relatives aux Etats membres.
2. Le CILSS a reçu de ses divers donateurs des financements et souhaite utiliser une partie de ces fonds pour le paiement du marché relatif à la « **réalisation de l'audit externe unique des fonds bailleurs, Etats membres et fonds propres gérés par le CILSS pour les exercices 2025, 2026 et 2027** ».
3. L'objectif général de la présente mission est de procéder à un audit financier unique de l'ensemble des ressources fournies par les donateurs et les Etats membres ainsi que celles générées et gérées par le CILSS pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Cet audit financier comportera un audit spécifique de toutes les activités financées par les donateurs, les Etats membres du CILSS et les ressources propres générées par le CILSS. Les états de trésorerie constituent les états financiers de base à auditer ; ils présentent les recettes du bénéficiaire, les dépenses engagées, le solde en caisse des fonds fournis par les donateurs, ainsi que les biens et l'assistance technique acquis directement par les différentes sources de financement pour le compte du bénéficiaire. Ils sont soumis par le CILSS/Siège basé à Ouagadougou, l'Institut du Sahel (INSAH) à Bamako et le Centre AGRHYMET CCR-AOS à Niamey. Les Etats de trésorerie doivent être exprimés en XOF (francs CFA) et au besoin dans la monnaie de la subvention
4. De façon spécifique cette mission d'audit consistera à :

- i) exprimer une opinion consistant à dire si les états de trésorerie pour les exercices 2025, 2026 et 2027 relatifs aux fonds donateurs sont présentés de manière sincère et régulière ;
- ii) évaluer et obtenir un niveau de compréhension suffisant du système de contrôle interne du CILSS ;
- iii) effectuer des tests pour déterminer si le CILSS s'est conformé, compte tenu de toute matérialité, aux dispositions contractuelles ainsi qu'aux lois et règlements applicables en rapport avec les Programmes et Projets financés par les donateurs ;
- iv) déterminer si le CILSS a pris les mesures correctives appropriées suite aux recommandations formulées dans les rapports des audits antérieurs.

Les auditeurs devraient par ailleurs concevoir des étapes et procédures d'audit conformément aux normes d'audit internationalement admises (*International Standards of Auditing*) qui donnent des assurances raisonnables pour la détection de situations ou d'opérations dans lesquelles des fraudes ou des actes illégaux se sont produits ou sont susceptibles de s'être produits.

5. Un Cabinet sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection basée sur la Qualité Technique et Coût : SBQC** » en accord avec les procédures de passation des marchés du CILSS après cette phase de présélection.
6. Pour cette phase de présélection la constitution de la liste restreinte se fera sur la base des critères suivants :
  - **Critère n°1** : Être un cabinet d'audit et d'expertise comptable appartenant régulièrement à un ordre comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF et en fournir la preuve (copie) et disposer dans son équipe d'un expert-comptable confirmé (copie du diplôme et CV de l'expert-comptable à fournir obligatoirement) ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle en audit comptable et financier et ayant une bonne connaissance des principaux bailleurs de fonds du CILSS.

**Nota Bene : Les candidats sont informés que la non-satisfaction du critère n°1 est éliminatoire.**

- **Critère n°2** : Avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes des structures similaires au CILSS (OIGs) au cours des dix (10) dernières années.

**NB : Les candidats sont informés que pour le critère n°2, les expériences similaires demandées doivent être justifiées par la copie légalisée des pages de garde et de signature des contrats, ainsi que les attestations de bonne fin des missions d'audit déjà réalisées sous peine de nullité.**

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte maximale des six (06) premiers cabinets classés sera retenue pour la suite du processus de sélection finale.

Par ailleurs, les cabinets sont informés qu'au stade de la contractualisation, le responsable du cabinet ou son représentant légal signera les codes de conduite gestionnaire et individuel pour la mise en œuvre des normes Environnementales et sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS),

d'Hygiène et de sécurité au travail (HST) et la prévention des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. Il fera signer à tout son personnel intervenant dans le cadre du contrat le code de conduite individuel pour la mise en œuvre des normes ESHS, HST et VBG-EAS/HS.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un auditeur externe pour l'audit externe unique des fonds bailleurs, Etats membres et fonds propres du CILSS pour les exercices 2025, 2026 et 2027** », accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et les références similaires des dix (10) dernières années, justifiées par les pages de garde et de signatures, ainsi que les attestations de bonne fin, devront parvenir par voie électronique aux adresses ci-dessous, au plus tard le 19 AOUT 2025 à 09 heures TU.

Les TdRs de la présente mission sont téléchargeables sur le site du CILSS : [www.cilss.int](http://www.cilss.int)

Adresses d'envoi des dossiers : [administration.se@cilss.int](mailto:administration.se@cilss.int) ; avec copie à [abdoulaye.mohamadou@cilss.int](mailto:abdoulaye.mohamadou@cilss.int), [sylvain.ouedraogo@cilss.int](mailto:sylvain.ouedraogo@cilss.int) , [hubert.ndjafa@cilss.int](mailto:hubert.ndjafa@cilss.int) , [issoufou.baoua@cilss.int](mailto:issoufou.baoua@cilss.int), [abdoulaziz.queye@cilss.int](mailto:abdoulaziz.queye@cilss.int) , [alex.ouedraogo@cilss.int](mailto:alex.ouedraogo@cilss.int), [frederic.conseiga@cilss.int](mailto:frederic.conseiga@cilss.int), [moustapha.hima@cilss.int](mailto:moustapha.hima@cilss.int) et [david.zongo@cilss.int](mailto:david.zongo@cilss.int)

Les cabinets d'audit peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences sans pour autant excéder deux (02) membres par groupement. En cas de groupement de cabinets, un accord de groupement sera joint au dossier de soumission sous peine de non validité dudit groupement.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en envoyant vos correspondances aux adresses ci-dessus citées.

Le Secrétaire exécutif adjoint



Dr. Sylvain Nafiba OUEDRAOGO

